

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ — FRATERNITÉ Mairie de Mens



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Du 20 AVRIL 2021

Nombre de	Présents	Excusé	Absent
conseillers		avec	
en exercice		pouvoir	
15	12	3	0

Approbation du PV du 23 Mars 2021

Le procès-verbal du conseil du 23 mars 2021 est adopté à l'unanimité

Approbation de l'adhésion de la commune de Mens à Pep's Trièves

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à l'association Pep's Trièves, projet pour l'emploi participatif et solidaire;
- de fixer la participation annuelle pour l'année 2021 à 150 €;
- d'autoriser le Maire à signer le bulletin d'adhésion et tous documents y afférents.

Dispositif d'autodiagnostic énergétique des logements et bâtiments : précisions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme d'autodiagnostic réalisé par la société Kerléa pour un montant total de 3000 € TTC ;
- de dire que la communauté de communes du Trièves (CCT) payera l'intégralité de la prestation ;
- que, moyennant le reliquat des aides apportées par la CCT à la commune à hauteur de 604,40 €, la commune versera à la CCT la somme restante de 2 395,60 € TTC.
- d'autoriser le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec St Baudille et Pipet pour le schéma directeur en eau potable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention de co-maitrise d'ouvrage avec St Baudille et Pipet pour le schéma directeur en eau potable jointe en annexe ;
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

Mairie de Mens – 10 Place de la mairie – 38710 MENS

 $\underline{\textit{E-mail}}$: secretariat@mairie-de-mens.fr $\underline{\textit{T\'el}}$: 04 76 34 61 21 $\underline{\textit{Site internet}}$: www.mairie-de-mens.fr $\underline{\textit{Fax}}$: 04 76 34 65 64



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ Mairie de Mens



Mise en place d'une plate-forme de déchets verts- Approbation du règlement intérieur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le règlement intérieur de la plate-forme des déchets verts réservée exclusivement aux déchets broyables, joint en annexe.

Mairie de Mens – 10 Place de la mairie – 38710 MENS

<u>E-mail</u>: secretariat@mairie-de-mens.fr $\underline{T\acute{e}l}$: 04 76 34 61 21 <u>Site internet</u>: www.mairie-de-mens.fr \underline{Fax} : 04 76 34 65 64